

Jean-Louis MOREAU <jlm@gws.com>

RDV avec le commissaire enquêteur

1 message

Jean-Louis Moreau <jlm@fm2i-immobilier.com>

10 novembre 2022 à 10:34

À : p.baudun@mairie-avensan.fr

Cc : Audrey ASSANTE DI CUPILLO <a.assante@cabinetgallien.fr>, Pauline MOREAU <pauline.moreau@fm2i-immobilier.com>

Monsieur Le Maire,

Notre société est propriétaire depuis le 28 juillet 2020 d'un terrain situé au 79 route de Castelnaud, parcelle cadastrale WP 234, sur votre commune.

Dans ce cadre, nous avons demandé la prise en compte dans le PLU modifié de la grange située sur la parcelle 234.

Nous sommes en contact depuis plusieurs mois avec Mme CHEIN qui nous a suggéré de prendre contact avec vous au sujet de la date d'intervention du commissaire enquêteur.

Auriez-vous svp l'amabilité de nous indiquer la date prévisionnelle de passage du commissaire enquêteur pour laquelle nous n'avons à ce jour aucune visibilité ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Cordialement

Jean-Louis Moreau

Président

Chairman



+33 (0) 6 13 51 92 44
jlm@fm2i-immobilier.com

Tél. : +33 (0) 1 44 71 36 03
91, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

www.fm2i-immobilier.com

*appel du 10/11/22 = Mme Arnaud
- validé au fin 02/23 par
le conseil municipal.
Mme ARNAUD
tel. 06 88 52 06 11.*

Marie d'Avensan

Service de l'urbanisme

3 place Saint Pierre

33480 Avensan

Mérignac, le 2 mai 2022

Courrier recommandé avec AR n°1A 197 753 1763 3

Objet : Demande d'inscription sur le PLU modifié de la grange située sur la parcelle WP 234

Madame, Monsieur

Nous sommes propriétaire depuis le 28 juillet 2020 d'un terrain situé au 79 route de Castelnaud, parcelle cadastrale WP 234, située sur votre commune.

En 2020, nous avons demandé la prise en compte dans le PLU modifié de la grange située sur la parcelle 234 pour laquelle nous avons un acquéreur.

Nous vous avons adressé un courrier le 12 janvier 2022 afin de connaître les délais relatifs à la prise en compte dans le PLU de la dite grange.


Courant février, vous nous avez indiqué que votre courrier de réponse était en attente de signature par Monsieur le Maire. A ce jour, notre courrier est resté sans réponse.

Nous vous remercions de nous indiquer une date approximative quant à l'aboutissement de notre demande.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Jean-Louis MOREAU

Président

P.O


Marie d'Avensan
Service de l'urbanisme
3 place Saint Pierre
33480 Avensan

Mérignac le 12 janvier 2020,

Courrier recommandé avec AR n°1A19775317541

Objet : Demande d'inscription sur le PLU modifié de la grange située sur la parcelle WP 234

Madame, Monsieur

Nous sommes propriétaire depuis le 28 juillet 2020 d'un terrain situé au 79 route de Castelnaud, parcelle cadastrale WP 234, sur votre commune.

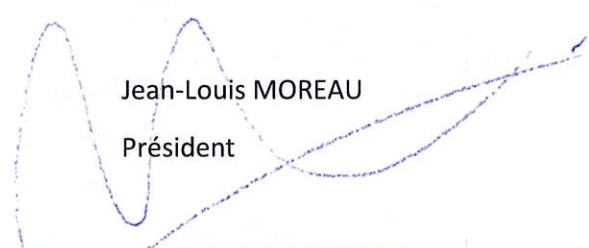
Nous avons demandé la prise en compte dans le PLU modifié de la grange située sur la parcelle 234. Sans retour depuis janvier 2021, nous nous sommes permis de relancer à plusieurs reprises votre service par téléphone. Celui-ci nous a indiqué que Monsieur Le Maire devait pour cela désigner un expert.

Nous vous remercions de nous indiquer l'état d'avancement de notre demande et si nous pouvons faire quoi que ce soit pour accélérer le processus.

Si cela s'avère nécessaire, nous sommes disposés à rencontrer Monsieur Le Maire afin d'en discuter.

A défaut de résolution rapide, pourriez-vous accepter un changement de destination en habitation, pour la grange existante depuis plusieurs dizaines d'années ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.


Jean-Louis MOREAU
Président

envoyé le 4/07/2024

Marie d'Avensan

Service de l'urbanisme

3 place Saint Pierre

33480 Avensan

Bordeaux, le 4 juillet 2024

Courrier recommandé avec AR n°1A 212 728 1065 4

Objet : Demande d'inscription sur le PLU modifié de la grange située sur la parcelle WP 234

Madame, Monsieur


Nous sommes propriétaire depuis le 28 juillet 2020 d'un terrain situé au 79 route de Castelnaud, parcelle cadastrale WP 234, sur votre commune.

Depuis 2020, nous demandons la prise en compte dans le PLU modifié de la grange située sur la parcelle 234. Cette demande a été appuyée par nos courriers recommandés des 12 janvier et 2 mai 2022.

Suite à vos échanges récents avec notre notaire, Maître AYET, nous renouvelons notre demande par la présente et vous remercions de nous indiquer une date approximative quant à l'aboutissement de notre demande.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

P.O


Jean-Louis MOREAU
Président



✉ 3, Place Saint Pierre – 33480 AVENSAN

Avensan, le 26 février 2022

Monsieur Patrick BAUDIN
Maire d'AVENSAN

A

M. Jean Louis MOREAU
FM2I
7 rue Gutenberg

33700 MERIGNAC

Réf. : 220024/PB/LC
Objet : parcelle WP 234

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 12 janvier 2022 concernant votre demande d'inscription de la grange située sur la parcelle WP 234, dans le PLU en cours de modification.

A ce jour, le nouveau Plan Local d'Urbanisme attend la désignation du commissaire enquêteur. Nous avons à nouveau contacté le tribunal administratif pour cela. Ce n'est pas le Maire qui désigne les experts ni qui statue sur le changement de destination des bâtiments.

Nous avons volontairement tempéré la diligence de ce dossier car tant que le SCoT n'est pas exécutoire, nous ne pouvons présenter notre PLU qui risquerait d'être refusé, les demandes de dérogations partielles étant désormais interdites.

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat. Notre SCoT qui engage les CdC Médoc Cœur de Presqu'île et Médullienne est actuellement au contrôle de légalité et l'approbation devrait se faire dans les 3 mois. Ce qui nous permettra de soumettre notre PLU au contrôle de l'Etat sans risquer un refus. En résumé, SCoT exécutoire en janvier/février 2022 et approbation finale de notre PLU en juillet.

Votre parcelle WP 234 se situe en zone Naturelle avec risques d'inondation et de feu de forêt. Nous reviendrons vers vous dès la désignation du commissaire enquêteur.

Je fais suivre votre dossier à Madame CHEIN, responsable de l'urbanisme.

Bien cordialement.

Patrick BAUDIN
Maire



MAIRIE D'AVENSAN – 3, place Saint Pierre – 33480 AVENSAN

☎ 05 56 58 17 07 - Télécopie 05 57 88 61 88

Email : mairie.avensan@mairie-avensan.fr

Site : <http://www.mairie-avensan.fr>